

# Droit à l'énergie

## Le premier forum mondial

par Michel Clerc\*

Les 3 et 4 décembre s'est tenu, à Nice, le premier forum mondial de l'énergie à l'initiative de l'association « Droit à l'énergie », soutenu par Nelson Mandela. Une assemblée de 600 personnes, composée de syndicalistes du monde entier, de représentants d'associations ou d'ONG, de parlementaires européens et de chefs d'entreprises du secteur énergétique, a durant deux jours débattu du droit à l'énergie dans le monde.

### Comment est née cette idée ?

À la suite de la tempête de fin 1999, chacun s'est ému de voir que l'on pouvait aujourd'hui, malgré les efforts des personnels d'EDF et des autres entreprises du secteur, être privé d'électricité et des autres énergies pendant plusieurs jours. Ça a été comme un révélateur : d'un seul coup, on s'aperçoit que l'énergie est indispensable lorsque l'on en est privé !

Or, plus d'un tiers de l'humanité n'a d'autre ressource énergétique que le bois de chauffe et, selon l'OMS, l'espérance de vie est directement liée à la présence de l'énergie dans un pays.

En outre, 20% de la population consomme 80% de l'énergie sur notre planète, quand 2/3 de cette population dispose de moins d'un dollar US par jour pour vivre.

Quelques semaines auparavant, les manifestations entourant les négociations de l'OMC à Seattle avaient mis en évidence que lorsque des ONG, des syndicats, des partis politiques... arrivaient à se rassembler autour d'un même objectif, il était possible de faire avancer des idées.

\* Président de l'association « Droit à l'énergie SOS FUTUR »



A la tribune, Denis Cohen, secrétaire général de la FNME CGT lors du débat de clôture avec François Roussely, président d'EDF.

C'est ainsi que la fédération nationale des mines et de l'énergie (FNME) a lancé à toutes les fédérations syndicales de l'énergie en France et dans le monde son premier appel pour le droit à l'énergie.

Plus de 110 organisations, représentant quelque 70 pays, ont tout de suite adhéré à cette idée, alors que dans le même temps nous contactions les ONG ou associations ainsi que les parlementaires européens afin qu'eux aussi, chacun avec leur spécificité, élaborent un texte autour de ce thème.

Dès lors, il convenait que cette idée du droit à l'énergie soit portée, non plus par la seule FNME, mais par une association loi 1901 regroupant toutes les organisations ou associations voulant se rassembler autour de cet objectif.

C'est ainsi qu'est née l'association

« Droit à l'énergie S.O.S. FUTUR » en juillet 2000.

### Le droit à l'énergie sur les rails

C'est donc l'association qui a organisé à Nice, durant deux jours, les travaux de ce premier forum.

C'était un pari de réunir dans un même espace des hommes et des femmes qui ne se rencontrent pas si souvent et, lorsqu'ils le font, s'opposent généralement assez vigoureusement.

Mais on a ainsi prouvé que l'on était capable de se rassembler pour promouvoir des idées solidaires et faire avancer celle du droit à l'énergie.

Quatre thèmes ont structuré les échanges de ces six cents personnes.

D'abord autour d'un état des lieux de la situation énergétique de la planète, les réserves, l'accès aux énergies primaires, les ressources propres

aux pays, les exclus, les systèmes, la déréglementation...

Bien évidemment, ce débat a mis en lumière les écarts Nord Sud mais surtout la façon dont le FMI et la Banque mondiale asseyaient leur autorité dans les pays émergents en imposant des privatisations et en écartant les principes de service public.

Les échanges ont aussi porté sur l'énergie et le produit marchand. Là encore, il est apparu rapidement que si tout le monde est d'accord pour reconnaître que ce n'est pas une marchandise comme les autres, chacun n'a pas forcément la même approche de ce sujet.

Les entreprises présentes, si elles s'accordent à reconnaître la nécessité d'avoir une réflexion sur un accès pour tous à l'énergie, n'ont pas la même position que les syndicalistes, les ONG, voire les parlementaires européens.

De plus, de grosses disparités existent dans l'accès même à l'énergie. Ainsi, le droit à l'énergie ne revêt pas le même caractère à Aubervilliers, Nice, Rouen qu'au beau milieu du Mali, du Niger ou du Kurdistan.

Si en France, « il suffit » de remettre un fusible (et la loi contre l'exclusion portée par le mouvement syndical a fait beaucoup pour diminuer les coupures), le droit à l'énergie prend une toute autre dimension là où il n'y a ni électricité, ni gaz, ni pétrole, ni charbon... Nous ne sommes bien entendu plus dans le même débat, même s'il s'agit toujours de la même idée.

Le troisième thème abordé était l'énergie et le développement durable. A l'instant où la réunion de La Haye résonnait comme un échec retentissant, les participants au forum ont mis en avant nombre d'évidences... Si l'on évoque de plus en plus les énergies renouvelables en même temps que le respect de la planète, une certitude apparaît très vite : les pays émergents, pour avoir les possibilités d'évoluer, doivent se doter d'une énergie de base suffisamment performante pour permettre un développement économique et social, nécessaire notamment pour ancrer les populations dans les pays et réduire les flux migratoires. Oui à l'énergie éolienne ! Oui au solaire ! Mais si cela permet de répondre à certaines préoccupations, il apparaît cependant qu'il faut se tourner vers des moyens plus classiques pour assurer une base énergétique solide

indispensable pour asseoir une activité industrielle.

Un peu plus de deux milliards d'êtres humains brûlent du bois pour subvenir à leurs besoins énergétiques, car là encore et on l'oublie souvent dans les pays où la question est résolue, pour vivre ou plutôt survivre, il faut cuire de la nourriture (par exemple le blé ou le riz cru ne sert à rien...)... Ceci a des conséquences énormes sur l'environnement. Outre l'émission de CO<sub>2</sub> inhérente à toute combustion, il y a la déforestation et la désertification de certaines contrées, notamment en Afrique. En Asie, la déforestation entraîne ruissellements et inondations. Un tel sujet a engendré d'autres réflexions. Faut-il opposer le développement du Nord à celui du Sud ? Les pays du Sud doivent-ils avoir recours uniquement aux énergies nouvelles renouvelables ? Quels rôles peuvent jouer les pays développés, les entreprises du secteur, notamment celles présentes à Nice, afin de favoriser la diffusion des technologies et plus globalement un développement cohérent et fiable dans ces pays ?

#### Une éthique du comportement des entreprises.

Les derniers débats portaient sur le développement et la solidarité. Une activité solidaire dans le cadre du développement d'un pays peut-elle trouver place dans la réalité économique ? S'agit-il au contraire d'une utopie, incompatible avec les lois du marché ? Aux antipodes de cette dernière affirmation, nous pensons que la solidarité va, dans le nouvel ordre économique mondial, devenir un élément incontournable et indispensable de la panoplie des entreprises désireuses d'acquiescer une dimension planétaire. Cela deviendra un label.

Dans cet ordre d'idées, les échanges ont porté sur le comportement de ces entreprises à l'extérieur de l'Hexagone. Il apparaît inconcevable que ces sociétés aient des pratiques contraires ou très différentes de celles qu'elles adoptent sur leur territoire d'origine. Une demande forte d'une éthique de comportement commence à poindre. Les hommes et les femmes de ces entreprises doivent pouvoir rester fiers de ce que fait leur société à l'étranger. Là aussi, des réponses restent à apporter. Il ne faut pas croire que ce droit à l'énergie ne s'applique qu'aux pays émergents. Ce droit reste à gagner dans les pays

développés, car il existe une fracture qui semble s'agrandir un peu plus chaque jour et qui multiplie le nombre d'exclus dans ces pays.

Si certains pays, comme la France ou la Belgique, apportent déjà un début de solution, il n'empêche que cette situation doit faire l'objet d'une attention toute particulière, aussi bien de l'ensemble des pays de l'Union Européenne que de ceux qui frappent à la porte.

C'était d'ailleurs un des buts recherchés que de faire admettre le droit à l'énergie dans la charte européenne des droits fondamentaux. Cela n'a pas été possible cette fois-ci, mais nous avons noté l'intérêt du Chef de l'État comme du Premier ministre, qui avaient pris soin d'envoyer un message de soutien à notre initiative. Nous sommes persuadés que nous avons ensemble mis ce droit sur les rails.

D'ailleurs les députés européens, qui ont de leur côté travaillé sur le sujet, ont élaboré un questionnaire à l'adresse de la Commission.

#### Une pétition sur Internet

Ce forum, en deux jours de travaux, a abordé un grand nombre de sujets, sans bien entendu apporter de réponses à toutes les questions. Eh bien, ce sera le travail de l'association et de toutes ses composantes que de s'activer dans ce sens. Dès à présent nous avons proposé, sur le site Internet de l'association ([www.energiesofutur.org](http://www.energiesofutur.org)), une pétition autour du droit à l'énergie, l'objectif étant de recueillir des centaines de milliers de signatures. Il s'agit aussi de peser auprès des institutions internationales, de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) à l'ONU, pour qu'elles intègrent dans les faits le droit à l'énergie comme un droit fondamental et qu'elles favorisent concrètement les projets de développement humain et économique. Des droits de tirages spéciaux destinés à les financer ne peuvent-ils pas être ouverts par le FMI ?

Ce premier forum a démontré que l'on pouvait avoir une approche commune sur le constat de la situation mondiale. Il a également affirmé qu'il était possible de faire autrement.

Forts de ces réflexions, et de toutes les forces qui veulent rejoindre « Droit à l'énergie », nous sommes déterminés à faire triompher l'idée de reconnaissance internationale du droit à l'énergie. ■